

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 791 307 A1

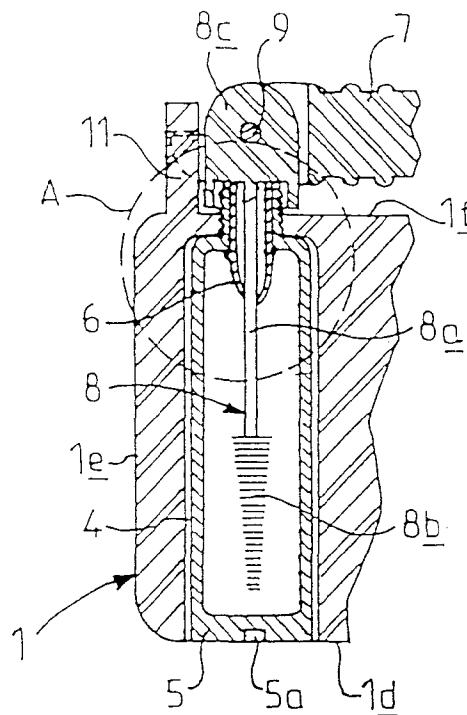
(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

27.08.1997 Bulletin 1997/35(51) Int Cl.⁶: **A45D 34/04**(21) Numéro de dépôt: **97400140.6**(22) Date de dépôt: **22.01.1997**(84) Etats contractants désignés:
DE ES FR GB IT(30) Priorité: **23.02.1996 FR 9602269**(71) Demandeur: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)(72) Inventeur: **Gueret, Jean-Louis H.**
75018 Paris (FR)(74) Mandataire: **Boulard, Denis**
l'Oreal,
D.P.I.,
90 rue du Général Roguet
92583 Clichy Cédex (FR)(54) **Conditionnement permettant le stockage et l'application sur un support d'un produit liquide ou pâteux, notamment pour le maquillage**

(57) L'invention concerne un conditionnement permettant le stockage et l'application sur un support d'un produit liquide ou pâteux, ledit conditionnement comportant au moins un réservoir (5) contenant le produit à appliquer et un applicateur associé au réservoir, ledit applicateur comprenant, d'une part, un organe d'application (8), et d'autre part, un moyen de préhension (7), l'organe d'application d'un applicateur étant apte à être logé dans son réservoir associé et étant amovible par rapport audit réservoir, un moyen d'étanchéité (6a) étant prévu entre le réservoir et son applicateur associé, pour permettre l'obturation du réservoir par ledit applicateur associé pour un positionnement approprié du moyen de préhension par rapport au réservoir, caractérisé par le fait que le(s) réservoir(s) est (sont) contenu(s) dans une coque (1), qui ménage un libre accès à l'orifice du réservoir, l'obturation du (ou de chaque) réservoir étant obtenue, lorsque l'organe d'application correspondant est logé dans son réservoir associé, en comprimant le moyen d'étanchéité du réservoir en cause par le positionnement du moyen de préhension dudit organe d'application le long de la coque.

**FIG. 4**

Description

La présente invention concerne un conditionnement permettant le stockage et l'application sur un support d'un produit liquide ou pâteux, notamment l'application d'un produit de maquillage ou d'un produit capillaire sur la peau, les fibres kératiniques ou les ongles d'un utilisateur; un tel conditionnement est utilisé, par exemple, pour appliquer sur les cils un renforçateur, encore appelé mascara, ou pour appliquer un "eye-liner", une ombre à paupières, un vernis à ongles ou analogue.

Un conditionnement de maquillage ou de produit capillaire comporte, en général, un réservoir contenant le produit à appliquer et un applicateur amovible, qui est destiné à fermer le réservoir; ledit applicateur comprend un moyen de préhension qui permet à l'utilisateur de le manipuler et un organe d'application, par exemple une tige à l'extrémité libre de laquelle est fixé une brosse, un pinceau ou analogue. En position de fermeture du réservoir par l'applicateur, l'organe d'application plonge dans le réservoir; lorsque l'on sépare l'applicateur de son réservoir associé, on prélève sur la brosse, le pinceau ou analogue une certaine quantité de produit que l'on peut alors appliquer sur le support auquel il est destiné.

Un tel conditionnement de maquillage prenant, en général, place dans un sac à main ou une trousse de maquillage, doit être d'un encombrement aussi réduit que possible. De plus, il doit être d'utilisation pratique, tant au point de vue de son ouverture que pendant l'application du produit de maquillage.

Pour satisfaire aux impératifs ci-dessus mentionnés, on a déjà proposé, dans le brevet français 2 701 196, un conditionnement de ce type comportant un réservoir, qui contient le produit à appliquer, et un applicateur amovible destiné à fermer le réservoir, ledit applicateur présentant une portée de fermeture destinée à coopérer avec un siège ménagé au droit de l'embouchure du réservoir. Dans ce conditionnement, une poignée permettant la préhension de l'applicateur est articulée autour d'un axe porté par l'organe d'application, cette poignée étant constituée d'un arceau, dont les dimensions sont telles que, dans la position complètement repliée de la poignée, ledit arceau entoure le réservoir et coopère avec le fond du réservoir pour assurer l'étanchéité de la fermeture du réservoir par l'applicateur. Dans ce dispositif, la réduction d'encombrement est sensible étant donné que, dans la position de stockage, la poignée de l'applicateur est repliée autour du réservoir au lieu de se trouver en saillie par rapport au réservoir et généralement dans le prolongement de celui-ci.

Dans la demande de brevet français publiée sous le numéro FR-A-2738126, on a également proposé un conditionnement transportable pour mascara comportant un réservoir et un applicateur muni d'un manche plat et d'une partie poilue montée sur ce manche, l'applicateur étant apte à fermer le réservoir; dans cette réa-

lisation, la longueur du réservoir est sensiblement égale à celle de la partie poilue, ladite partie étant fixée directement sur le manche, d'où il résulte une limitation de l'encombrement du conditionnement.

Cependant, dans cet état de la technique, les réservoirs de ces conditionnements ont toujours une forme appropriée à la coopération avec l'applicateur et il n'est pas possible d'utiliser des réservoirs de forme classique, c'est-à-dire cylindrique, notamment pour constituer des rechanges. Il en résulte un coût relativement élevé qu'il serait souhaitable de pouvoir réduire. La présente invention a pour but de proposer un conditionnement du type précédemment indiqué qui, d'une part, permet de mettre en oeuvre des réservoirs de forme quelconque, et notamment cylindrique, et, d'autre part, est d'un encombrement limité en raison du fait, qu'en position de fermeture du réservoir, le moyen de préhension de l'applicateur est en position escamotée et ne fait pas saillie, par toute sa longueur, dans l'axe du réservoir.

La présente invention concerne donc un conditionnement permettant le stockage et l'application sur un support d'un produit liquide ou pâteux, ledit conditionnement comportant au moins un réservoir contenant le produit à appliquer et un applicateur associé au (ou à chaque) réservoir, ledit applicateur comprenant, d'une part, un organe d'application et, d'autre part, un moyen de préhension, reliés entre eux par un axe de pivotement, l'organe d'application d'un applicateur étant apte à être logé dans son réservoir associé, où il peut pénétrer par un orifice dudit réservoir, et étant amovible par rapport audit réservoir, un moyen d'étanchéité étant prévu entre le (ou chaque) réservoir et son applicateur associé, pour permettre l'obturation du (ou de chaque) réservoir par ledit applicateur associé, la mise en oeuvre de cette obturation étant réalisée grâce à un positionnement approprié du moyen de préhension par rapport au réservoir. Selon l'invention, le(s) réservoir(s) est (sont) contenu(s) dans une coque, qui ménage un libre accès à l'orifice du (ou de chaque) réservoir, l'obturation du (ou de chaque) réservoir étant obtenue, lorsque l'organe d'application correspondant est logé dans son réservoir associé, en comprimant le moyen d'étanchéité du réservoir en cause par le positionnement du moyen de préhension dudit organe d'application le long de la coque.

Il est clair que le conditionnement selon l'invention permet d'utiliser pour la coque des matériaux nobles favorisant l'esthétique du conditionnement tout en conservant pour le(s) réservoir(s) un matériau, qui a les caractéristiques techniques requises pour le stockage et la bonne conservation. La coque peut être constituée d'une paroi de faible épaisseur.

Selon une réalisation préférée, la coque comporte au moins une butée coopérant avec le moyen de préhension pour assurer la compression du moyen d'étanchéité; la coque peut aussi comporter au moins un moyen de retenue coopérant avec le moyen de préhension pour assurer la compression du moyen d'étan-

chéité.

Le moyen de préhension d'un applicateur est articulé à pivotement par rapport à l'organe d'application dudit applicateur : de la sorte, si le conditionnement comporte pour chaque moyen de préhension, un couple butée/moyen de retenue, lorsque le moyen de préhension est dégagé du moyen de retenue, qui lui est associé, il ne coopère plus avec la butée qui lui est associée, ce qui permet l'extraction ou l'introduction de l'organe d'application dans le réservoir correspondant ; lorsque le moyen de préhension est amené, par pivotement par rapport à son organe d'application, à être maintenu par le moyen de retenue, il s'appuie contre sa butée associée, pour que l'organe d'application comprime élastiquement son moyen d'étanchéité associé. Le moyen de préhension peut être télescopique.

Dans une première variante, le conditionnement selon l'invention comporte un seul réservoir et un seul applicateur ; dans une autre variante, il comporte deux réservoirs associés chacun à un applicateur et, dans ce cas, les deux réservoirs peuvent être disposés tête-bêche à l'intérieur de la coque.

On peut avantageusement prévoir que la coque soit constituée de deux demi-coquilles assemblées entre elles ; les deux demi-coquilles peuvent être reliées entre elles par une charnière-film et/ou s'assembler par encliquetage, ce qui permet à la coque de pouvoir être ouverte par l'utilisateur et refermée ensuite ; on peut alors prévoir, à l'intérieur d'une telle coque, de disposer au moins un récipient de réserve interchangeable avec un réservoir, de sorte que l'utilisateur puisse mettre en place le récipient de réserve à la place du réservoir après avoir ouvert la coque.

On peut aussi prévoir que le (ou les) réservoir(s) est (sont) disposé(s) dans un logement de la coque, d'où il(s) peu(ven)t être extrait(s) par la petite face de la coque le long de laquelle le moyen de préhension de l'applicateur correspondant vient en applique ou par la petite face opposée.

Lorsque la coque contient plusieurs conteneurs de produit(s), on préfère qu'à l'intérieur de la coque l'axe d'un réservoir soit parallèle à l'axe de l'autre réservoir et/ou du (ou des) récipient(s) de réserve ; lorsque deux réservoirs sont disposés tête-bêche à l'intérieur de la coque et qu'ils sont obturés par leurs applicateurs associés, on peut prévoir que les moyens de préhension des deux applicateurs soient disposés tête-bêche sur deux faces opposées de la coque ; lorsque deux réservoirs sont disposés parallèlement et dans le même sens, de part et d'autre d'un plan médian, à l'intérieur de la coque, les moyens de préhension des deux applicateurs sont avantageusement disposés symétriquement par rapport audit plan médian. De préférence, lorsqu'un réservoir est obturé par son applicateur associé, le moyen de préhension dudit applicateur est en applique contre la coque.

Selon un mode de réalisation intéressant, la coque définit un volume en forme de parallélépipède rectangle

et comporte deux grandes faces latérales, un moyen de préhension venant en applique, lors de l'obturation du réservoir qui lui est associé, contre une petite face de la coque parallélépipédique et l'axe (ou les axes) du (ou des) réservoir(s) étant perpendiculaire(s) à une des petites faces de ladite coque contre laquelle un moyen de préhension vient en applique. Selon un autre mode de réalisation, la coque définit un volume en forme de prisme droit comportant deux grandes faces parallèles sensiblement triangulaires, un moyen de préhension venant en applique, lors de l'obturation du réservoir, qui lui est associé, contre l'une des faces de la coque. On peut prévoir que la coque porte sur l'une au moins de ses grandes faces un miroir.

Dans un mode préféré de réalisation, le (ou l'un au moins des) réservoir(s) est associé à un essoreur apte à essorer l'organe d'application de l'applicateur associé au(x)dit(s) réservoir(s). Cependant, on peut aussi prévoir, en variante, que le (ou l'un au moins des) réservoir(s) soit associé à un doigt de gant comportant au moins un orifice capillaire apte à doser le produit sur l'élément d'application.

Lorsque le moyen de préhension d'un applicateur est articulé à pivotement par rapport à l'organe d'application dudit applicateur, on préfère que ledit axe de pivotement soit perpendiculaire aux grandes faces de la coque lorsque l'applicateur est en position d'obturation du réservoir, qui lui est associé. L'axe de pivotement du moyen de préhension est, de préférence, plus rapproché d'une zone de première extrémité dudit moyen de préhension que de la zone de deuxième extrémité de ce même moyen de préhension, ladite zone de première extrémité venant coopérer avec une butée de la coque alors que ladite zone de deuxième extrémité coopère avec un moyen de retenue de ladite coque ; la zone de première extrémité du moyen de préhension peut venir s'appuyer contre une butée de la coque, lorsque ledit moyen de préhension est amené en applique contre la coque, de façon à exercer sur l'applicateur un effort en direction du réservoir, qui lui est associé ; la butée peut être en forme de T et la zone de première extrémité du moyen de préhension peut comporter deux ergots venant chacun en appui contre une branche du T ; mais la butée peut aussi être en forme d'arceau et la zone de première extrémité du moyen de préhension comporte alors un ergot pouvant venir en appui contre l'âme dudit arceau. Dans une première variante, le moyen de retenue peut être une pince élastique faisant saillie par rapport à la face de la coque le long de laquelle le moyen de préhension vient en applique au cours de l'obturation du réservoir correspondant. Dans une autre variante, le moyen de retenue peut être un encliquetage disposé au voisinage de la face de la coque le long de laquelle le moyen de préhension vient en applique au cours de l'obturation de son réservoir associé.

Lorsque le moyen de préhension d'un applicateur est articulé à pivotement par rapport à l'organe d'application dudit applicateur, l'axe de pivotement est avan-

tageusement porté par un élément de l'organe d'application, ledit élément et/ou le moyen de préhension portant des moyens de freinage pour empêcher le libre pivotement du moyen de préhension par rapport à l'organe d'application.

L'organe d'application peut être constitué d'une tige à l'extrémité de laquelle se trouve un élément d'application ; l'élément d'application peut être une surface rugueuse obtenue de moulage avec la tige, ou une brosse, ou un pinceau, ou une plume en élastomère, ou une surface floquée ou analogue.

La coque peut comporter au moins une saillie apte à coopérer avec la zone de première extrémité d'un moyen de préhension, quand ce dernier pivote pour supprimer l'obturation de son réservoir associé, de façon à soulever l'applicateur par rapport au réservoir. Par ailleurs, la coque peut être ajourée et, en particulier, peut laisser apparaître le(s) réservoir(s), ce qui permet à l'utilisateur de repérer, au cours de l'utilisation, le niveau de remplissage du (ou des) réservoir(s) ou la couleur du maquillage qu'il(s) contient (ou contiennent) dans l'hypothèse de réservoir(s) transparent(s) ou translucide(s).

Le conditionnement selon l'invention est tout particulièrement utile lorsque le produit à appliquer est un produit cosmétique, capillaire ou de maquillage et que le support d'application est la peau, les fibres kératiniques ou les ongles.

Pour mieux faire comprendre l'objet de l'invention, on va en décrire maintenant, à titre d'exemples purement illustratifs et non limitatifs, cinq modes de réalisation représentés sur le dessin annexé.

Sur ce dessin :

- la figure 1 représente, en élévation, un conditionnement selon un premier mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 2 représente une vue selon II-II de la figure 1 ;
- la figure 3 représente une vue selon III-III de la figure 1 ;
- la figure 4 représente une coupe partielle selon IV-IV de la figure 3 ;
- la figure 5 représente une vue agrandie de la zone A de la figure 4 ;
- la figure 6 représente partiellement la coupe de la figure 4 lorsque l'applicateur est en cours d'extraction hors de son réservoir associé ;
- la figure 7 représente, en élévation, un deuxième mode de réalisation du conditionnement selon l'invention ;

- la figure 8 représente, en élévation, la position ouverte de la coque d'un troisième mode de réalisation du conditionnement selon l'invention, le moyen de préhension de l'applicateur étant représenté en coupe ;
- la figure 9 représente partiellement, en perspective, le conditionnement de la figure 8 lorsque la coque est refermée et que le moyen de préhension est en applique contre la coque ;
- la figure 10 représente une vue analogue à la figure 9 lorsque l'applicateur est en cours d'extraction ;
- la figure 11 représente partiellement, en élévation, un quatrième mode de réalisation du conditionnement selon l'invention dans lequel le boîtier porte une saillie permettant de soulever l'applicateur au cours du pivotement du moyen de préhension ;
- la figure 12 représente le conditionnement de la figure 11 lorsque le moyen de préhension a complètement pivoté pour venir dans l'axe de son réservoir associé ;
- la figure 13 représente, en élévation, avec arrachement partiel, un cinquième mode de réalisation du conditionnement selon l'invention ;
- la figure 14 représente une coupe selon XIV-XIV de la figure 13 ;
- la figure 15 représente partiellement, en perspective, un conditionnement selon l'invention dans lequel la butée est en forme d'arc ;
- la figure 16 représente une coupe selon XVI-XVI de la figure 15, l'applicateur étant dans la position d'obturation du réservoir ;
- la figure 17 représente une coupe selon XVII-XVII de la figure 16 ;
- la figure 18 représente, en élévation, un conditionnement selon l'invention comportant deux réservoirs parallèles et de même sens ;
- la figure 19 représente, en élévation, un conditionnement selon l'invention, dont la coque comporte deux grandes faces parallèles triangulaires, le moyen de préhension pouvant venir en applique contre une petite face de la coque ;
- la figure 20 représente, en élévation, un conditionnement selon l'invention, dont la coque a la même forme que pour la réalisation de la figure 19 mais dont le moyen de préhension peut venir en applique contre une grande face triangulaire de la coque ;

- la figure 21 représente une vue selon XXI-XXI de la figure 20 ;
- la figure 22 représente schématiquement un réservoir équipé d'un doigt de gant à fente capillaire.

En se référant aux figures 1 à 6, on voit que l'on a désigné par 1 dans son ensemble la coque du conditionnement selon l'invention. La coque 1 a la forme d'un parallélépipède rectangle dont les arêtes sont arrondies ; elle est réalisée en matière plastique ; elle est délimitée par deux grandes faces 1a, 1b et quatre petites faces 1c, 1d, 1e, 1f. Sur la face 1a, on a mis en place un miroir 2 ; sur les deux grandes faces 1a et 1b, on a prévu des zones de préhension 3 formant un léger relief et permettant une bonne prise en main du conditionnement par l'utilisateur.

Dans la coque 1 est ménagé un logement cylindrique 4, qui débouche dans la face 1d ; le logement 4 débouche dans la face 1f par un alésage fileté de plus faible diamètre que le diamètre du logement 4. Dans le logement 4 est mis en place un réservoir cylindrique 5, qui comporte un goulot fileté, dont le filetage coopère avec celui de l'alésage par lequel le logement 4 débouche dans la face 1f. Le réservoir 5 comporte sur son fond opposé au goulot fileté une empreinte 5a permettant son vissage dans l'alésage fileté du logement 4. Le réservoir 5 comporte dans son goulot un essoreur 6 dont une collerette d'extrémité 6a vient en appui sur la bordure d'extrémité du goulot du réservoir 5, le maintien en position de l'essoreur dans le goulot étant assuré grâce à un bourrelet 6b qui coopère avec l'épaulement séparant le goulot du réservoir 5 proprement dit. L'essoreur 6 est constitué, de façon connue, en une matière souple et élastique.

Un applicateur est destiné à coopérer avec le réservoir 5. Cet applicateur est constitué d'un moyen de préhension 7 et d'un organe d'application 8, l'un étant articulé à pivotement par rapport à l'autre grâce à un axe de pivotement 9. L'axe 9 est porté par un élément 8c de l'organe d'application, ledit élément 8c étant solidaire d'une tige 8a à l'extrémité de laquelle se trouve un élément d'application 8b qui, dans la réalisation représentée, est une brosse. L'organe d'application 8 est donc constitué des parties 8a, 8b, 8c, l'élément 8c pouvant venir en appui contre la collerette 6a de l'essoreur 6 pour réaliser un bouchage étanche du réservoir 5 par compression de la collerette 6a, alors que la tige 8a et l'élément d'application 8b se trouvent à l'intérieur du réservoir 5 après avoir traversé l'essoreur 6. De part et d'autre de l'élément 8c, sont disposées les deux ailes 7a, 7b d'un étrier qui constitue la zone de première extrémité du moyen de préhension 7 ; entre l'élément 8c et les ailes 7a, 7b sont interposés des moyens de freinage schématisés en 10 sur la figure 1, de sorte que le pivotement entre le moyen de préhension 7 et l'organe d'application 8 s'effectue avec un frottement permettant de maintenir l'angle d'inclinaison choisi par l'utilisateur en-

tre le moyen de préhension 7 et l'organe d'application 8.

La coque 1 comporte sur sa face 1f, entre l'alésage fileté destiné au réservoir 5 et la face 1e, une butée 11 qui fait saillie au-dessus de la face 1f et qui est constituée par un T, la butée étant reliée à la face 1f par l'âme du T et les branches 11a, 11b du T étant perpendiculaires aux grandes faces 1a et 1b de la coque 1. Les extrémités des ailes 7a, 7b du moyen de préhension 7 comportent des ergots, 12a, 12b respectivement. Le moyen de préhension 7 a la forme générale d'une tige cylindrique, dont l'axe peut pivoter entre une position où il est parallèle à la face 1f et une position où il est perpendiculaire à cette face ; lorsque le moyen de préhension 7 a son axe parallèle à la face 1f, il se trouve sensiblement en applique contre la face 1f de la coque et les ergots 12a, 12b viennent en appui contre les branches 11a, 11b respectivement de la butée 11. Le maintien de cette position est assuré par un moyen de retenue constitué par l'encliquetage d'un bourrelet d'encliquetage 13 solidaire de la deuxième extrémité du moyen de préhension (c'est-à-dire de celle qui est la plus éloignée de l'axe de pivotement 9) dans une gorge d'encliquetage 13a ménagée sur la coque 1. Lorsque le moyen de préhension 7 est dans sa position encliquetée, l'appui des ergots 12a, 12b contre la butée 11 engendre sur l'élément 7c un effort dirigé en direction de la coque ; cet effort s'exerce donc sur l'organe d'application 8 et entraîne la compression du joint que constitue la collerette 6a. Il en résulte que l'encliquetage 13, 13a génère une obturation étanche du réservoir 5.

Lorsque l'utilisateur veut mettre en oeuvre le produit à appliquer contenu dans le réservoir 5, par exemple un mascara, il prend en main la coque 1 en utilisant les zones de préhension 3 et il procède au désencliquetage du bourrelet 13, ce qui libère le moyen de préhension 7 et permet de le faire pivoter selon la flèche F1 pour amener son axe à être perpendiculaire à la face 1f. L'utilisateur extrait alors la tige 8a hors du réservoir 5, l'élément d'application 8b étant, dans ce mouvement, essoré par l'essoreur 6. Avant extraction complète, l'utilisateur peut établir entre l'organe d'application 8 et le moyen de préhension 7 l'angle qu'il souhaite pour effectuer un maquillage aisé, cet angle étant maintenu grâce aux moyens de freinage 10. Le maquillage peut s'effectuer aisément en utilisant le miroir 2.

Lorsque l'utilisateur a terminé son maquillage, il réintroduit l'organe d'application 8 dans le réservoir 5 jusqu'à mise en appui de l'élément 8c contre le goulot du réservoir. A ce moment, il fait pivoter le moyen de préhension 7 jusqu'à encliquetage du bourrelet 13 dans la gorge 13a, d'où il résulte une compression de la collerette 6a et une obturation étanche du réservoir 5.

On voit que ce mode de réalisation permet simultanément l'utilisation d'un réservoir cylindrique de type classique et la réalisation d'un conditionnement ayant un faible encombrement en raison du pivotement du moyen de préhension par rapport à son réservoir associé. De plus, l'utilisation d'une coque portant un miroir 2

de même que la possibilité de donner un angle entre le moyen de préhension et l'organe d'application, amélioreraient grandement la facilité et la précision du maquillage. Il convient, en outre, de remarquer que l'ouverture d'un tel conditionnement s'effectue de façon rapide par simple désencliquetage du bourrelet 13, ce qui est encore un avantage pour l'utilisateur.

La fiabilité de l'obturation étanche du réservoir 5 est totale en raison de l'effet de levier dû au fait que la première extrémité du moyen de préhension (c'est-à-dire celle qui porte les ergots 12a, 12b) est beaucoup plus proche de l'axe 9 que la deuxième extrémité (c'est-à-dire celle qui porte le bourrelet d'encliquetage 13) : si le moyen de retenue exerce sur le moyen de préhension une force de retenue f , la force s'exerçant pour la compression du joint d'étanchéité est f multipliée par le rapport des bras de levier, c'est-à-dire le rapport entre la longueur totale du moyen de préhension 7 et la distance entre la butée 11 et l'axe 9. Il est, en outre, possible de conformer le moyen de préhension de façon esthétique et agréable pour la prise en main sans aucunement diminuer la sécurité de l'obturation étanche du réservoir.

Enfin, il est possible d'utiliser pour la réalisation de la coque 1 des matériaux esthétiques plus nobles que ceux qui sont actuellement utilisés pour la fabrication des réservoirs en raison des impératifs d'étanchéité. Grâce à la présence de la coque d'habillage, on peut réaliser une débanalisation esthétique du conditionnement de façon illimitée malgré l'utilisation d'un réservoir 5 et d'un élément d'application 8b tout à fait standard.

Sur la figure 7, on a représenté un deuxième mode de réalisation du conditionnement selon l'invention. Dans ce mode de réalisation, les références affectées à des éléments analogues à ceux de la première réalisation sont celles des figures 1 à 6 augmentées de 100.

La coque parallélépipédique 101 comporte deux alésages disposés tête-bêche dans chacun desquels se trouve un réservoir 105. Chaque réservoir 105 est équipé d'un essoreur 106, dont une collerette d'extrémité vient en appui sur l'extrémité du goulot du réservoir 105. A chaque réservoir 105 est associé un applicateur 107, 108 identique à l'applicateur du premier mode de réalisation ; l'élément d'application de l'un des applicateurs est une brosse comme pour le premier mode de réalisation, alors que l'élément d'application de l'autre applicateur est, par exemple, une plume en élastomère. Le réservoir associé à la brosse contient, par exemple, un mascara, alors que l'autre contient, par exemple, un eye-liner.

Les deux moyens de préhension 107 sont identiques et, lorsqu'ils sont dans la position d'obturation des réservoirs 105, ils sont disposés tête-bêche de part et d'autre de la coque 101. La coque 101 comporte une butée 111 en T pour coopérer avec chacun des moyens de préhension 107. Le moyen de retenue associé à chacun des moyens de préhension 107 est une pince élastique 113 dont les deux branches viennent enserrer le moyen de préhension 107 entre elles pour le maintenir

dans la position où il est sensiblement en applique contre la coque 101, c'est-à-dire dans la position où son axe est parallèle aux petites faces adjacentes de la coque 101, cette position étant celle qui correspond à l'obturation étanche des réservoirs 105.

La mise en place des réservoirs 105 dans leur logement s'effectue par introduction à travers l'orifice selon lequel ledit logement débouche dans la face au droit de laquelle se met en place, ultérieurement, le moyen de préhension 107 associé au réservoir 105 en cause. Le maintien du réservoir 105 s'effectue par une rondelle filetée qui vient se visser autour du goulot du réservoir 105 dans un filetage pratiqué au voisinage de l'orifice débouchant du logement.

On constate que, dans ce mode de réalisation, on peut mettre en oeuvre dans une même coque deux produits à appliquer différents, ce qui constitue un avantage sensible par rapport au conditionnement habituel sans pour cela que l'encombrement global soit sensiblement augmenté, puisque le seul surplus d'encombrement par rapport au premier mode de réalisation correspond à la mise en place, en bordure de la coque, d'un deuxième moyen de préhension destiné au deuxième réservoir.

Sur les figures 8 à 10, on a représenté un troisième mode de réalisation du conditionnement selon l'invention. Pour ce mode de réalisation, les chiffres de référence utilisés pour les éléments analogues à ceux de la première réalisation sont ceux de la première réalisation augmentés de 200.

La coque 201 est ici constituée de deux demi-coquilles 201g, 201h qui sont reliées entre elles par une charnière-film 201i, la fermeture des deux demi-coquilles pour constituer la coque 201 étant maintenue par un encliquetage 201j, 201k. Les demi-coquilles 201h et 201g sont symétriques l'une de l'autre par rapport à un plan, à cette différence près que la demi-coquille 201h porte une butée 211 en T, qui fait saillie par rapport à la bordure de la demi-coquille 201h et vient s'encaster dans la paroi latérale de la demi-coquille 201g lorsque les deux demi-coquilles sont refermées l'une contre l'autre. Chaque demi-coquille comporte extérieurement une patte 213h, 213g respectivement, l'ensemble de ces deux pattes constituant un moyen de retenue identique au moyen de retenue 113 de la réalisation de la figure 7.

La profondeur de chaque demi-coquille correspond à la moitié du diamètre d'un réservoir cylindrique 205 qui contient un produit de maquillage, par exemple un mascara. Le récipient 205 est mis en place dans une des demi-coquilles, par exemple 201h ; son goulot vient se placer dans un orifice semi-circulaire 201l de la petite face latérale 201f de la coquille 201h ; bien entendu, la coquille 201g comporte également un évidement semi-circulaire 201l, de sorte que, lorsque la coque 201 est fermée, les deux évidements semi-circulaires 201l enserrant le goulot du récipient 205. Le récipient 205 a son fond en appui sur un entablement 201m, le même entablement se trouvant à l'intérieur de la demi-coquille

201g. La hauteur du réservoir 205 entre son fond et la base de son goulot est égale à la distance entre l'entablement 201m et la bordure des demi-coquilles 201g et 201h.

Par ailleurs, à l'intérieur de la coque 201, on a disposé un récipient de réserve 220, qui est identique au réservoir 205, à cette différence près qu'un bouchon 221 est vissé sur le goulot fileté qu'il comporte, ledit goulot étant identique au goulot du réservoir 205. Ce récipient de réserve 220 est mis en place entre des ergots de positionnement 201n qui font saillie sur celles des bordures latérales des demi-coquilles 201g, 201h qui sont destinées à former la face latérale 201d de la coque 201. Une autre paire d'ergots 201p également solidaire de chacune des demi-coquilles 201g, 201h vient se placer de part et d'autre du bouchon 221 de sorte que, lorsque les deux demi-coquilles 201g, 201h sont fermées l'une sur l'autre, le récipient de réserve 220 est immobilisé latéralement par les ergots 201n et 201p, l'immobilisation dans le sens de l'axe du récipient de réserve 220 étant effectuée par le fait que le fond du récipient de réserve s'appuie sur la paroi correspondant à la face 201d de la coque 201 et que les ergots 201p sont disposés au niveau de l'épaule, qui raccorde le goulot à la partie cylindrique du récipient de réserve.

La butée 211 a la forme d'un T, comme les butées 11 et 111, mais elle déborde latéralement au-delà de la bordure de la demi-coquille 201h et, lors de la fermeture de la coque 201 par rapprochement des demi-coquilles 201g, 201h, cette partie débordante de la butée 211 vient dans un logement 201q ménagé dans la paroi latérale de la demi-coquille 201f.

L'applicateur, qui est associé au réservoir 205, est identique aux applicateurs des deux réalisations précédentes, à cette différence près que, dans cette réalisation, l'essoreur du récipient 205 ne comporte pas de colerette et qu'en conséquence, l'élément 208c de l'organe d'application comporte, dans sa zone qui vient s'appliquer contre le goulot du réservoir 205, un joint d'étanchéité annulaire 222 qui assure l'étanchéité entre l'élément 208c, d'une part, et le goulot du réservoir 205, d'autre part, la compression du joint 222 étant obtenue de la même façon que pour le deuxième mode de réalisation. Pour ce faire, on enfonce complètement l'organe d'application dans le réservoir 205 pour mettre en appui le joint 222 sur le goulot du réservoir 205 ; après quoi, on fait pivoter le moyen de préhension 207 pour l'amener entre les pattes 213g, 213h et, lorsque le moyen de préhension est bloqué dans ce moyen de retenue, les ergots 212a, 212b du moyen de préhension viennent en appui contre les branches du T de la butée 211 afin de comprimer le joint 222.

Sur la face 201a de la coque 201, on a mis en place un miroir 202 qui permet à l'utilisateur de réaliser un maquillage plus précis avec l'élément d'application (non représenté), qui se trouve à l'extrémité libre de la tige 208a de l'organe d'application de l'applicateur.

On voit que, dans ce mode de réalisation, il est pos-

sible de loger dans le conditionnement selon l'invention un récipient de réserve sans aucunement augmenter l'encombrement du premier mode de réalisation décrit.

Les figures 11 et 12 représentent un quatrième mode de réalisation du conditionnement selon l'invention dans lequel les références adoptées pour le premier mode de réalisation ont été reprises pour les éléments correspondants de ce nouveau mode de réalisation, augmentées de 300.

La coque 301 de ce conditionnement porte sur sa face 301a un miroir 302. Sur sa petite face 301f, la coque porte une pince 313 identique à la pince 113, cette pince élastique 313 constituant le moyen de retenue d'un moyen de préhension 307 identique aux moyens de préhension décrits pour les réalisations précédentes. Deux ergots 312 se trouvent à la première extrémité du moyen de préhension 307, au-delà de l'axe de pivotement 309. Ces ergots 312 coopèrent avec une butée 311 en forme de T identique aux butées des réalisations précédentes. Le contour des ergots 312 est défini, d'une part, par un méplat, qui vient en appui contre les branches du T de la butée 311 et, d'autre part, par une partie arrondie qui, au cours du pivotement du moyen de préhension 307 autour de l'axe 309, vient en contact avec une saillie profilée 330 portée par la face 301f de la coque 311.

Si, à partir d'une position dans laquelle le moyen de préhension 307 est en applique contre la face 301f de la coque (ce qui correspond à l'obturation étanche du réservoir), on agit sur le moyen de préhension 307 selon la flèche F2, dans ce cas, les bordures arrondies des ergots 312 viennent en appui sur les saillies profilées 330 ce qui génère une force perpendiculaire à la face 301f dans le sens qui correspond à l'ouverture du réservoir du conditionnement ; il en résulte un décollement du joint d'étanchéité qui existe, comme dans les réalisations précédentes, entre l'organe d'application et le goulot du réservoir, ce qui permet, même s'il y a eu un léger collage au niveau de l'étanchéité, d'assurer sans difficulté la mise en oeuvre du produit conditionné dans le réservoir.

Sur les figures 13 et 14, on a représenté un cinquième mode de réalisation pour lequel les différents éléments ont été désignés par des chiffres de référence qui, pour les éléments correspondant à ceux du premier mode de réalisation, sont ceux de ce premier mode augmentés de 400.

La coque 401 est formée de deux demi-coquilles symétriques par rapport à un plan, qui sont soudées l'une à l'autre pour constituer la coque. Ces deux demi-coquilles sont, comme dans le troisième mode de réalisation, symétriques par rapport à un plan et elles comportent chacune un entablement 401m sur lequel est mis en place le fond d'un réservoir 405 muni d'un essoreur 406. Ce conditionnement comporte un réservoir unique et, par conséquent, un applicateur unique, dont l'organe d'application est constitué d'un élément 408c portant une tige 408a à l'extrémité libre de laquelle se

trouve un élément d'application 408b constitué ici d'une surface ovoïde floquée. L'organe d'application est articulé à pivotement autour d'un axe 409 avec un moyen de préhension 407, l'axe de pivotement 409 étant porté par l'élément 408c. L'obturation étanche du réservoir 405 est obtenue, comme dans les cas précédents, en amenant le moyen de préhension 407 en applique contre la face 401f de la coque 401, les ergots 412 venant alors en appui contre les branches du T, que constitue la butée 411. Dans cette réalisation, le moyen de retenue, qui maintient en appui les ergots 412 contre la butée 411, est constitué par un encliquetage. La deuxième extrémité du moyen de préhension 407, c'est-à-dire celle qui est la plus éloignée de l'axe de pivotement 409, est constituée par deux flasques 440a, 440b qui viennent en applique de part et d'autre de la coque 401, au voisinage de l'angle formé par les petites faces 401f et 401c. Ces deux flasques comportent sur leurs faces se faisant vis à vis des évidements hémisphériques 413i, 413j respectivement qui, lorsque les flasques viennent de part et d'autre de la zone correspondante de la coque 401, coopèrent avec des bossages hémisphériques 413k, 413l respectivement portés par la coque 401. On obtient ainsi un encliquetage constituant un moyen de retenue suffisant pour maintenir une obturation étanche du réservoir 405 par appui de l'élément 408a sur le goulot du réservoir avec interposition d'un joint d'étanchéité.

Celle des demi-coquilles qui correspond à la face 401a de la coque porte intérieurement un miroir 402, ladite demi-coquille étant constituée, en vis à vis dudit miroir 402, d'une matière plastique transparente. Le miroir 402 est ainsi protégé de l'extérieur tout en rendant les mêmes services que le miroir 2 du premier mode de réalisation.

Les réalisations des figures 7 à 14 présentent, outre les avantages qui ont été spécifiquement indiqués, les mêmes avantages que ceux indiqués pour la réalisation des figures 1 à 6.

Sur les figures 15 à 17, on a représenté un sixième mode de réalisation pour lequel les différents éléments ont été désignés par des chiffres de référence qui, pour les éléments correspondant à ceux du premier mode de réalisation, sont ceux de ce premier mode augmentés de 500.

La coque 501 a une forme parallélépipédique et renferme un réservoir unique 505 dont le goulot fileté 505a est vissé dans un orifice d'une petite face latérale de 501f de la coque 501. Sur la petite face latérale 501f est ménagé en saillie un arceau 550 et qui comporte deux jambes latérales reliées entre elles par une âme 550a.

Ce conditionnement comporte un applicateur associé au réservoir 505 ; cet applicateur est constitué d'un organe d'application formé d'une tige 508a à l'extrémité libre de laquelle se trouve un élément d'application, non représenté sur le dessin. La tige 508a est solidaire d'une plaquette 551 qui porte deux ailes 552 parallèles entre elles et parallèles à la tige 508a. Entre les ailes 552,

peut tourillonner, autour d'un axe 509, un moyen de préhension 507 ; l'axe 509 est porté par les ailes 552. Le moyen de préhension 507 comporte, à son extrémité voisine de l'axe 509, un ergot 512. L'obturation étanche du réservoir 505 est obtenue, comme dans les cas précédents, en amenant le moyen de préhension 507 en applique contre la face 501f de la coque 501, l'ergot 512 venant alors en appui contre l'âme 550a de l'arceau 550, ladite âme constituant la butée associée au moyen de préhension. Sur la face de la plaquette 551, qui est en regard du goulot 505a, on a prévu une gorge cylindrique où vient se loger l'extrémité dudit goulot, un joint d'étanchéité 553 étant disposé au fond de ladite gorge cylindrique. Le moyen de préhension 507 coopère avec un moyen de retenue (non représenté) porté par la face 501f.

Les avantages de cette réalisation sont les mêmes que ceux précédemment mentionnés pour la réalisation des figures 1 à 6.

La figure 18 représente un septième mode de réalisation pour lequel les différents éléments ont été désignés par des chiffres de référence qui, pour les éléments correspondant à ceux du premier mode de réalisation, sont ceux de ce premier mode augmentés de 600.

La coque 601 est une coque parallélépipédique qui contient deux réservoirs 605, disposés symétriquement par rapport à un plan P perpendiculaire aux deux grandes faces rectangulaires de la coque 601. Le plan P est un des plans de symétrie de la coque 601 et constitue un plan médian pour les deux réservoirs 605. Chacun des deux réservoirs 605 est constitué exactement comme le réservoir 5 du premier mode de réalisation précédemment décrit.

Un applicateur est associé à chacun des réservoirs 605 ; chaque applicateur comporte un organe d'application (non représenté) identique à celui du premier mode de réalisation et un moyen de préhension 607, qui est articulé par rapport à l'organe d'application autour d'un axe 609. Comme dans le premier mode de réalisation, chaque moyen de préhension 607 comporte, à son extrémité voisine de l'axe 609, deux ergots 612, les deux paires d'ergots 612 se faisant vis à vis au-dessus de la petite face latérale 601f de la coque 601. Chaque paire d'ergots 612 coopère avec une butée 611 en forme de T, les âmes des deux T pouvant être reliées entre elles et les ailes des deux T constituant les butées associées à chacun des deux moyens de préhension 607.

Chaque moyen de préhension 607 est conformé en équerre de façon que, lorsque leur organe d'application associé est mis en place dans le réservoir 605 correspondant, il soit possible de faire pivoter le moyen de préhension 607 pour l'amener en applique contre la coque 601, le moyen de préhension contournant alors, en raison de sa forme en équerre, l'angle formé par la face 601f et par l'une ou l'autre des deux petites faces latérales, qui lui sont adjacentes. L'extrémité de chacun des moyens de préhension 607, qui est opposée à celle où

se trouvent les ergots 612, coopère avec un moyen de retenue 613 identique au moyen de retenue 113 décrit pour le deuxième mode de réalisation. Il serait d'ailleurs possible d'utiliser un moyen de retenue différent, par exemple un encliquetage comportant un ergot solidaire d'une petite face latérale de la coque 601 et un évidement pratiqué dans le moyen de préhension 607 pour permettre l'encliquetage dudit ergot.

Sur la figure 19, on a représenté schématiquement un huitième mode de réalisation du conditionnement selon l'invention ; les différents éléments de cette réalisation ont été désignés par des chiffres de référence qui, pour les éléments correspondant à ceux du premier mode de réalisation, sont ceux de ce premier mode augmentés de 700.

Dans ce mode de réalisation, la coque 701 a la forme d'un prisme droit dont les grandes faces sont triangulaires. Le conditionnement renferme un réservoir unique 705, qui peut être tout à fait identique au réservoir 5 du premier mode de réalisation. L'applicateur qui est associé à ce réservoir 705 comporte un organe d'application identique à celui du premier mode de réalisation ; mais le moyen de préhension 707 comporte, au voisinage de son axe de pivotement 709, une paire d'ergots 712, qui sont angulairement décalés par rapport à l'élément longiligne que constitue le moyen de préhension 707 ; ces ergots 712 coopèrent avec une butée 711 en forme de T. Lorsque le moyen de préhension 707 vient en applique contre l'une des petites faces latérales 701f de la coque 701, les ergots 712 coopèrent avec les ailes du T, que constitue la butée 711, pour assurer l'obturation du réservoir 705, comme dans le premier mode de réalisation.

Sur les figures 20 et 21, on a représenté une variante de la réalisation de la figure 19 ; dans ce neuvième mode de réalisation, les différents éléments ont été désignés par des chiffres de référence qui, pour les éléments correspondant à ceux du premier mode de réalisation, sont ceux de ce premier mode augmentés de 800.

On voit que la coque 801 est tout à fait analogue à la coque 701 ; ce conditionnement comporte un réservoir unique 805 et un applicateur unique. La différence avec le mode de réalisation précédent provient du fait que le moyen de préhension 807 a une forme en équerre ; il pivote par rapport à son organe d'application associé autour de l'axe 809 et il porte, au voisinage de l'axe 809, une paire d'ergots 812 qui coopèrent avec une butée en forme de T 811. Dans ce mode de réalisation, quand le réservoir 805 est obturé, l'axe de pivotement 809 est parallèle aux grandes faces de la coque 801 au lieu d'être perpendiculaire et, grâce à sa forme en équerre, le moyen de préhension 807 peut venir en applique contre l'une des grandes faces triangulaires de la coque 801 ; dans cette position, le moyen de préhension 807 est maintenu par un moyen de retenue 813, qui peut être, par exemple, du type du moyen de retenue 113 décrit pour le deuxième mode de réalisation.

Enfin, sur la figure 22, on a représenté schématiquement une variante de réalisation d'un réservoir ; ce réservoir 905 ne contient pas un essoreur, du type de celui qui a été décrit pour le premier mode de réalisation par exemple, mais contient, à la place, un doigt de gant 990 à l'intérieur duquel on met en place l'organe d'application 908. Ce doigt de gant comporte une ou plusieurs fentes capillaires 991, qui permettent le passage du produit 992 en direction de l'élément d'application 908b de l'organe d'application 908, mais, en raison de la taille capillaire de la fente 991, le passage du produit 992 s'effectue de façon contrôlée, ce qui conduit à un résultat analogue à celui obtenu par l'essoreur 6 décrit dans le premier mode de réalisation.

Revendications

1. Conditionnement permettant le stockage et l'application sur un support d'un produit liquide ou pâteux, ledit conditionnement comportant au moins un réservoir (5, 105, 205, 405, 505, 605, 705, 805, 905) contenant le produit à appliquer et un applicateur associé au (ou à chaque) réservoir, ledit applicateur comprenant d'une part, un organe d'application (8, 108, 208a-208c, 408a-408b-408c, 908), et d'autre part, un moyen de préhension (7, 107, 207, 307, 407, 507, 607, 707, 807), reliés entre eux par un axe de pivotement (9, 209, 309, 409, 509, 609, 709, 809), l'organe d'application d'un applicateur étant apte à être logé dans son réservoir associé, où il peut pénétrer par un orifice dudit réservoir, et étant amovible par rapport audit réservoir, un moyen d'étanchéité (6a, 222, 553) étant prévu entre le (ou chaque) réservoir et son applicateur associé, pour permettre l'obturation du (ou de chaque) réservoir par ledit applicateur associé, la mise en oeuvre de cette obturation étant réalisée grâce à un positionnement approprié du moyen de préhension par rapport au réservoir, caractérisé par le fait que le(s) réservoir(s) est (sont) contenu(s) dans une coque (1, 101, 201, 301, 401, 501, 601, 701, 801), qui ménage un libre accès à l'orifice du (ou de chaque) réservoir, l'obturation du (ou de chaque) réservoir étant obtenue, lorsque l'organe d'application correspondant est logé dans son réservoir associé, en comprimant le moyen d'étanchéité du réservoir en cause par le positionnement du moyen de préhension dudit organe d'application le long de la coque.
2. Conditionnement selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la coque comporte au moins une butée (11, 111, 211, 311, 411, 511, 611, 711, 811) coopérant avec le moyen de préhension pour assurer la compression du moyen d'étanchéité.
3. Conditionnement selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que la coque comporte

au moins un moyen de retenue (13-13a, 113, 213g-213h, 413i-413j-413k-413l, 613, 813) coopérant avec le moyen de préhension pour assurer la compression du moyen d'étanchéité.

4. Conditionnement selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait qu'il comporte un seul réservoir (5, 205, 405, 505, 705, 805) et un seul applicateur (7-8, 208a-208c, 408a-408b-408c).

5. Conditionnement selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait qu'il comporte deux réservoirs (105, 605) associés chacun à un applicateur (107-108).

6. Conditionnement selon la revendication 5, caractérisé par le fait que les deux réservoirs (105) sont disposés tête-bêche à l'intérieur de la coque (101).

7. Conditionnement selon la revendication 5, caractérisé par le fait que les deux réservoirs (605) sont disposés parallèlement et dans le même sens à l'intérieur de la coque (601), de part et d'autre d'un plan médian (P).

8. Conditionnement selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé par le fait que la coque (201, 401) est constituée de deux demi-coquilles (201g, 201h) assemblées entre elles.

9. Conditionnement selon la revendication 8, caractérisé par le fait que les deux demi-coquilles (201g, 201h) sont liées entre elles par une charnière-film (201i) et/ou s'assemblent par encliquetage.

10. Conditionnement selon la revendication 9, caractérisé par le fait qu'à l'intérieur de la coque (201) est disposé au moins un récipient de réserve (220) interchangeable avec un réservoir (205).

11. Conditionnement selon l'une des revendications 5 ou 10, caractérisé par le fait qu'à l'intérieur de la coque (101, 201), l'axe d'un réservoir (105, 205, 605) est parallèle à l'axe de l'autre réservoir et/ou du (ou des) récipient(s) de réserve (220).

12. Conditionnement selon la revendication 6, caractérisé par le fait que, lorsque les réservoirs (105) sont obturés par leurs applicateurs (107-108) associés, les moyens de préhension (107) des deux applicateurs (107-108) sont disposés tête-bêche sur deux faces opposées de la coque (101).

13. Conditionnement selon la revendication 7, caractérisé par le fait que, lorsque les deux réservoirs (605) sont obturés par leurs applicateurs associés, les moyens de préhension (607) des deux applicateurs sont disposés symétriquement par rapport à un

plan médian (P) disposé entre les deux réservoirs.

14. Conditionnement selon l'une des revendications 1 à 13, caractérisé par le fait que, lorsqu'un réservoir (5, 105, 205, 305, 405, 505, 605, 705, 805) est obturé par son applicateur associé, le moyen de préhension (7, 107, 207, 307, 407, 507, 607, 707, 807) dudit applicateur est en applique contre la coque (1, 101, 201, 301, 401, 501, 601, 701, 801).

15. Conditionnement selon la revendication 14, caractérisé par le fait que la coque (1, 101, 201, 301, 401, 501, 601) définit un volume en forme de parallélépipède rectangle et comporte deux grandes faces parallèles (1a-1b, 201a, 301a, 401a), un moyen de préhension (7, 107, 207, 307, 407, 507, 607, 707) venant en applique, lors de l'obturation du réservoir (5, 105, 205, 405, 505, 605, 705) qui lui est associé, contre une petite face (1f, 201f, 301f, 401f, 501f, 601f, 701f) de la coque parallélépipédique et l'axe (ou les axes) du (ou des) réservoir(s) étant perpendiculaire(s) à une des petites faces de ladite coque contre laquelle un moyen de préhension vient en applique.

16. Conditionnement selon la revendication 14, caractérisé par le fait que la coque (701, 801) définit un volume en forme de prisme droit comportant deux grandes faces parallèles sensiblement triangulaires, un moyen de préhension (707, 807) venant en applique, lors de l'obturation du réservoir (705, 805), qui lui est associé, contre l'une des faces de la coque.

17. Conditionnement selon l'une des revendications 1 à 16, caractérisé par le fait que le (ou l'un au moins des) réservoir(s) (5, 105, 405) est associé à un essoreur (6, 106, 406) apte à essorer l'organe d'application (8, 108, 208a-208c, 408a-408b-408c) de l'applicateur associé au(x)dit(s) réservoir(s).

18. Conditionnement selon l'une des revendications 1 à 16, caractérisé par le fait que le (ou l'un au moins des) réservoir(s) (905) est associé à un doigt de gant (990) comportant au moins un orifice capillaire (991) apte à doser le produit sur l'élément d'application (908b).

19. Conditionnement selon les revendications 2, 3 et 15 prises simultanément, caractérisé par le fait que, lorsqu'un applicateur est en position d'obturation du réservoir, qui lui est associé, l'axe de pivotement (9, 209, 309, 409, 509, 609, 709) de son moyen de préhension (7, 107, 207, 307, 407, 507, 607, 707) est perpendiculaire aux grandes faces de la coque (1, 101, 201, 301, 401, 501, 601, 701).

20. Conditionnement selon les revendications 2 et 3 pri-

ses simultanément, seules ou en combinaison avec l'une des revendications 4 à 19, caractérisé par le fait que l'axe de pivotement (9, 209, 309, 409, 509, 609, 709, 809) du moyen de préhension (7, 107, 207, 307, 407, 507, 607, 707, 807) est plus rapproché d'une zone de première extrémité dudit moyen de préhension que de la zone de deuxième extrémité de ce même moyen de préhension, ladite zone de première extrémité venant coopérer avec une butée (11, 111, 211, 311, 411, 511, 611, 711, 811) de la coque, alors que ladite zone de deuxième extrémité coopère avec un moyen de retenue (13-13a, 213g-213h, 313, 413i-413j-413k-413l, 613, 813) de ladite coque (1, 101, 201, 301, 401, 501, 601, 701, 801).

21. Conditionnement selon la revendication 14, prise seule ou en combinaison avec l'une des revendications 15 à 20, caractérisé par le fait que la zone de première extrémité du moyen de préhension (7, 107, 207, 307, 407, 507, 607, 707, 807) vient s'appuyer contre une butée (11, 111, 211, 311, 411, 511, 611, 711, 811) de la coque, lorsque ledit moyen de préhension est amené en applique contre la coque, de façon à exercer sur l'applicateur un effort en direction du réservoir (5, 105, 205, 305, 405, 505, 605, 705, 805), qui lui est associé.

22. Conditionnement selon la revendication 21, caractérisé par le fait que la butée (11, 111, 211, 311, 411, 611, 711, 811) est en forme de T et la zone de première extrémité du moyen de préhension comporte deux ergots (12a-12b, 212a-212b, 312, 412, 612, 712, 812) pouvant venir chacun en appui contre une branche du T.

23. Conditionnement selon la revendication 21, caractérisé par le fait que la butée est en forme d'arceau (550) et la zone de première extrémité du moyen de préhension (507) comporte un ergot (512) pouvant venir en appui contre l'âme (550a) dudit arceau (550).

24. Conditionnement selon la revendication 2, prise seule ou en combinaison avec l'une des revendications 3 à 23, caractérisé par le fait que le moyen de préhension (7, 107, 207, 307, 407) d'un applicateur pivote autour d'un axe (9, 209, 309, 409) porté par un élément (8c, 208c, 408c) de l'organe d'application (8, 108, 208a-208c, 408a-408b-408c), ledit élément et/ou le moyen de préhension portant des moyens de freinage (10) pour empêcher le libre pivotement du moyen de préhension par rapport à l'organe d'application.

25. Conditionnement selon la revendication 20, prise seule ou en combinaison avec l'une des revendications 21 à 24, caractérisé par le fait que la coque

(301) porte au moins une saillie (330) apte à coopérer avec la zone de première extrémité d'un moyen de préhension (307), quand ce dernier pivote pour supprimer l'obturation de son réservoir associé, de façon à soulever l'applicateur par rapport au réservoir.

26. Conditionnement selon la revendication 14, prise seule ou en combinaison avec l'une des revendications 15 à 25, caractérisé par le fait que le moyen de retenue est une pince élastique (113, 213g-213h, 313, 613, 813) faisant saillie par rapport à la face de la coque (101, 201, 301, 601, 801) le long de laquelle le moyen de préhension (107, 207, 307, 607, 807) vient en applique au cours de l'obturation du réservoir correspondant.

27. Conditionnement selon la revendication 14, prise seule ou en combinaison avec l'une des revendications 15 à 25, caractérisé par le fait que le moyen de retenue est un encliquetage (13-13a, 413i-413j-413k-413l) réalisé, au voisinage de la face de la coque (1, 401) le long de laquelle le moyen de préhension (7, 407) vient en applique au cours de l'obturation de son réservoir associé, directement entre ladite coque et ledit moyen de préhension.

28. Conditionnement selon la revendication 14, prise seule ou en combinaison avec l'une des revendications 15 à 27, caractérisé par le fait que le (ou les) réservoir(s) (5, 105) est (sont) disposé(s) dans un logement (4) de la coque (1, 101), d'où ils peuvent être extraits par la petite face de la coque le long de laquelle le moyen de préhension (7, 107) de l'applicateur correspondant vient en applique ou par la petite face (1d) opposée.

29. Conditionnement selon la revendication 15, prise seule ou en combinaison avec l'une des revendications 17 à 28, caractérisé par le fait que la coque porte, sur l'une au moins de ses grandes faces, un miroir (2, 202, 302, 402).

30. Conditionnement selon l'une des revendications 1 à 29, caractérisé par le fait que l'organe d'application (8, 108, 208a-208c, 408a-408b-408c, 908) est constitué d'une tige (8a, 208a, 408a, 508a) à l'extrémité de laquelle se trouve un élément d'application (8b, 408b, 908a).

31. Conditionnement selon la revendication 30, caractérisée par le fait que l'élément d'application est une surface rugueuse obtenue de moulage avec la tige, ou une brosse (8b), ou un pinceau, ou une plume en élastomère, ou une surface floquée (408b) ou un feutre.

32. Conditionnement selon l'une des revendications 1

à 31, caractérisé par le fait qu'il comporte au moins un applicateur ayant un moyen de préhension télescopique.

33. Conditionnement selon l'une des revendications 1 à 32, caractérisé par le fait que sa coque est ajourée. 5

34. Conditionnement selon l'une des revendications 1 à 33, caractérisé par le fait que le produit à appliquer est un produit cosmétique, capillaire ou de maquillage et que le support d'application est la peau, les fibres kératiniques ou les ongles. 10

15

20

25

30

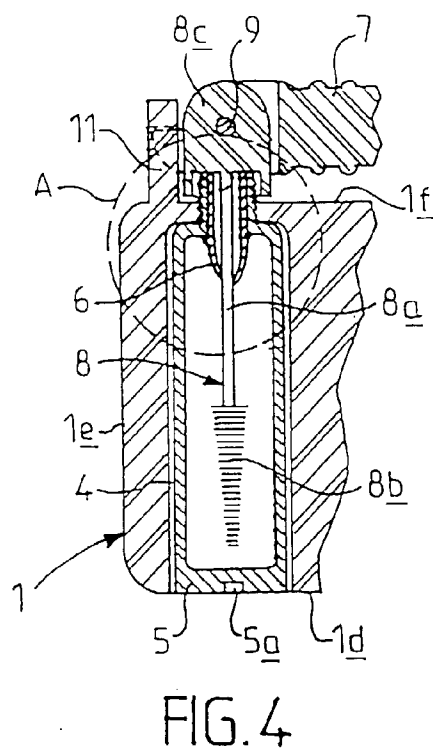
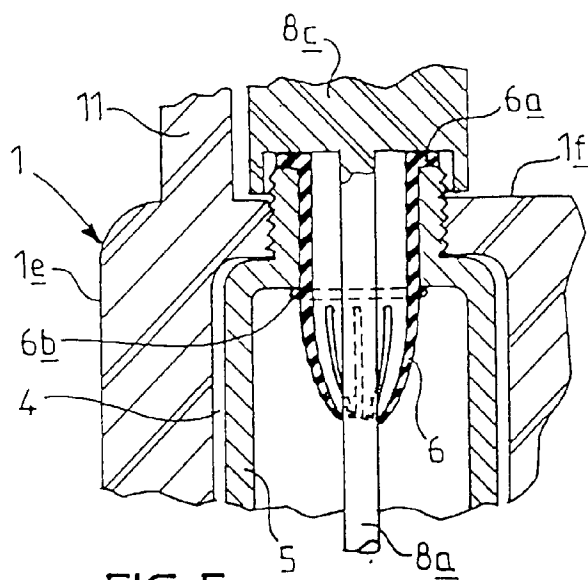
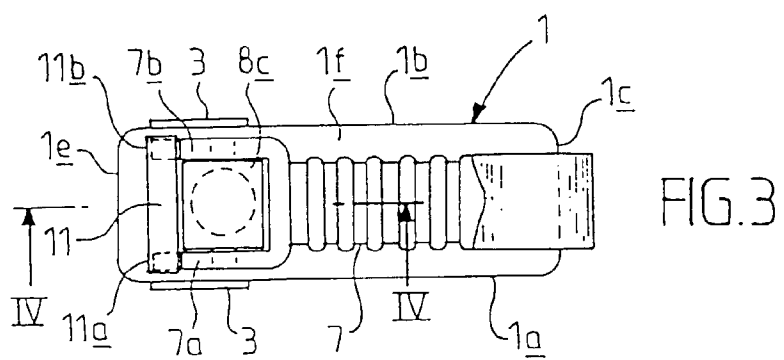
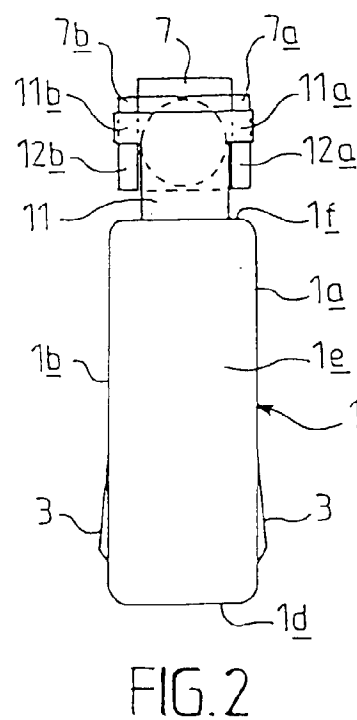
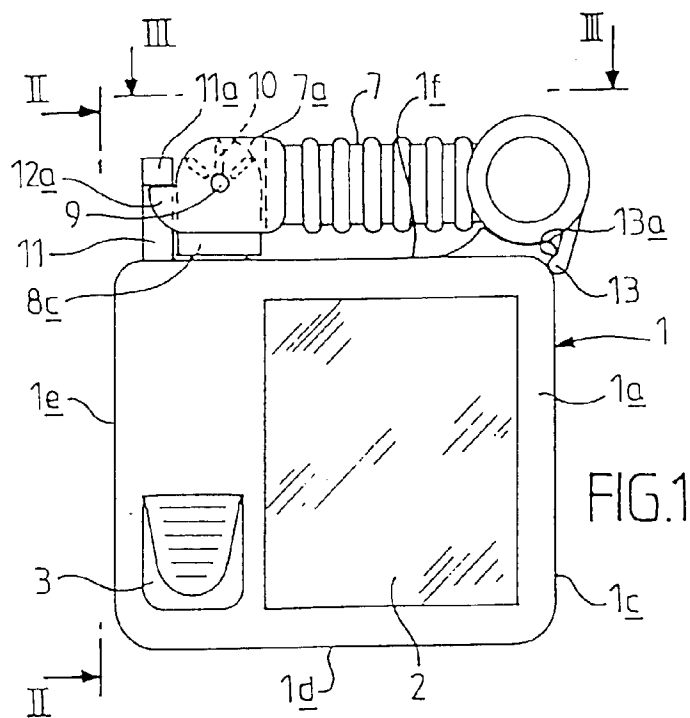
35

40

45

50

55



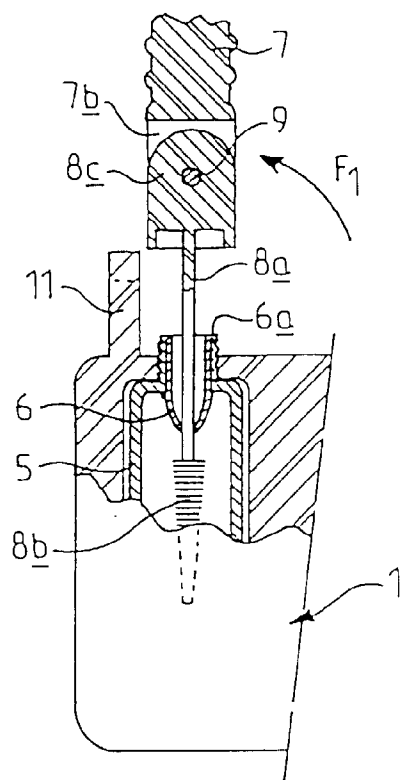


FIG. 6

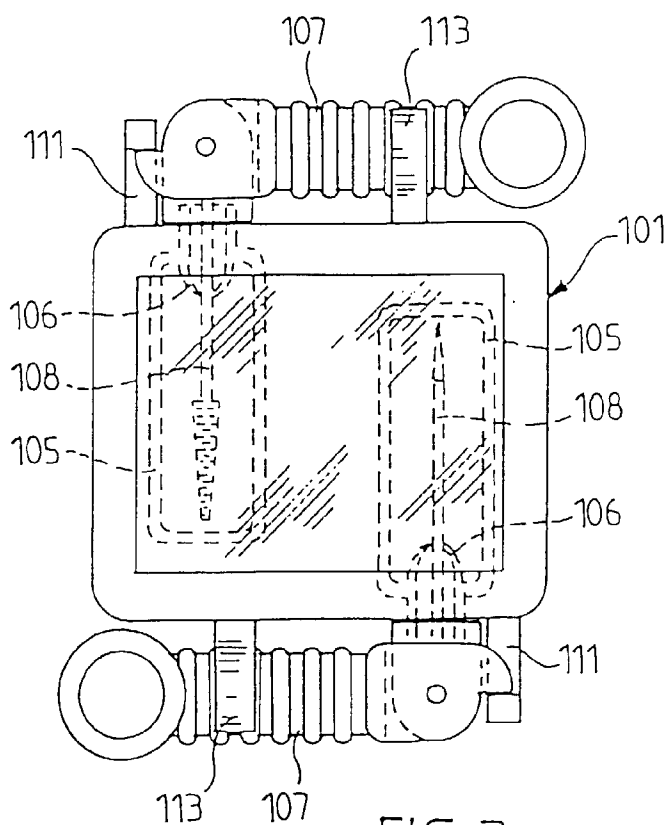


FIG. 7

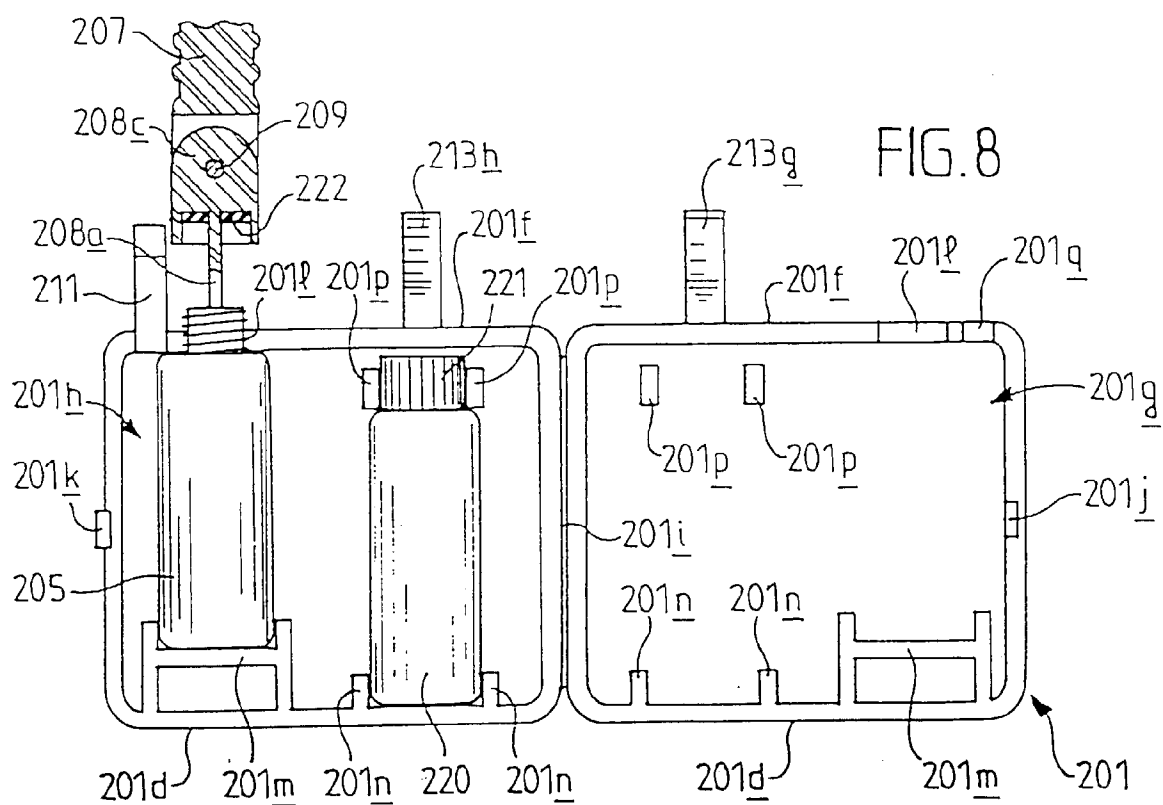
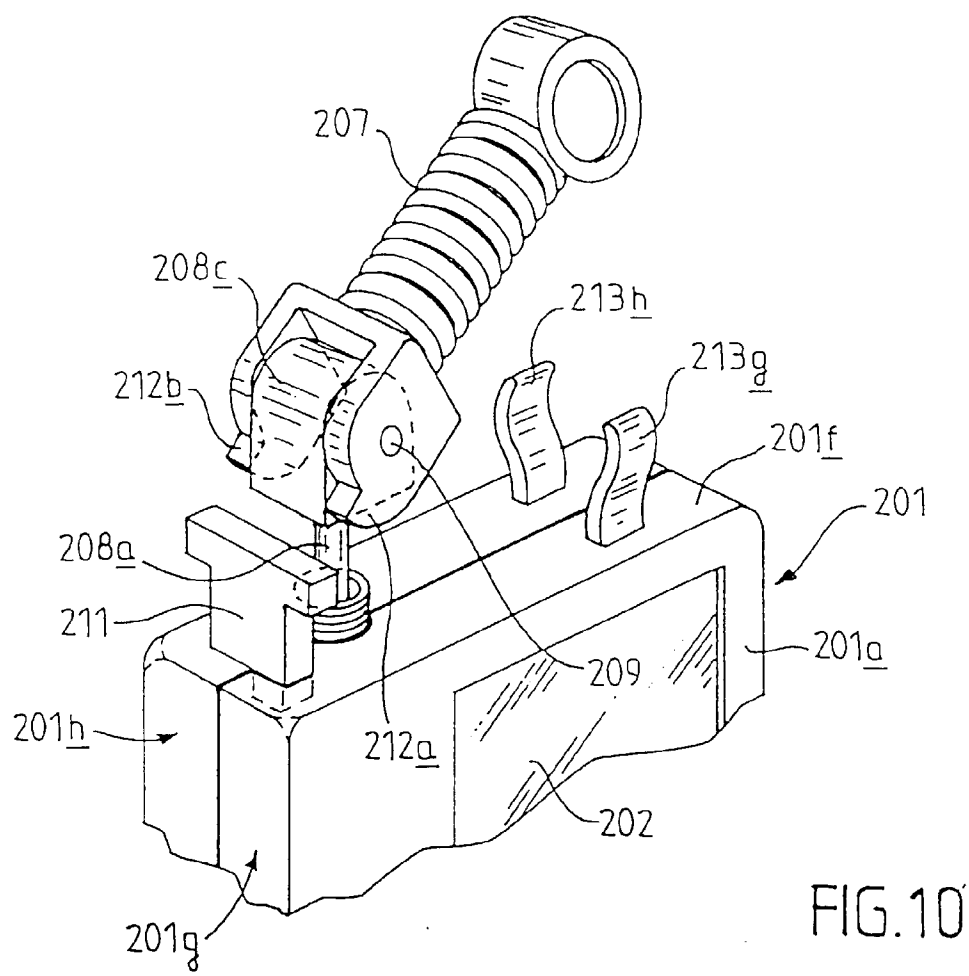
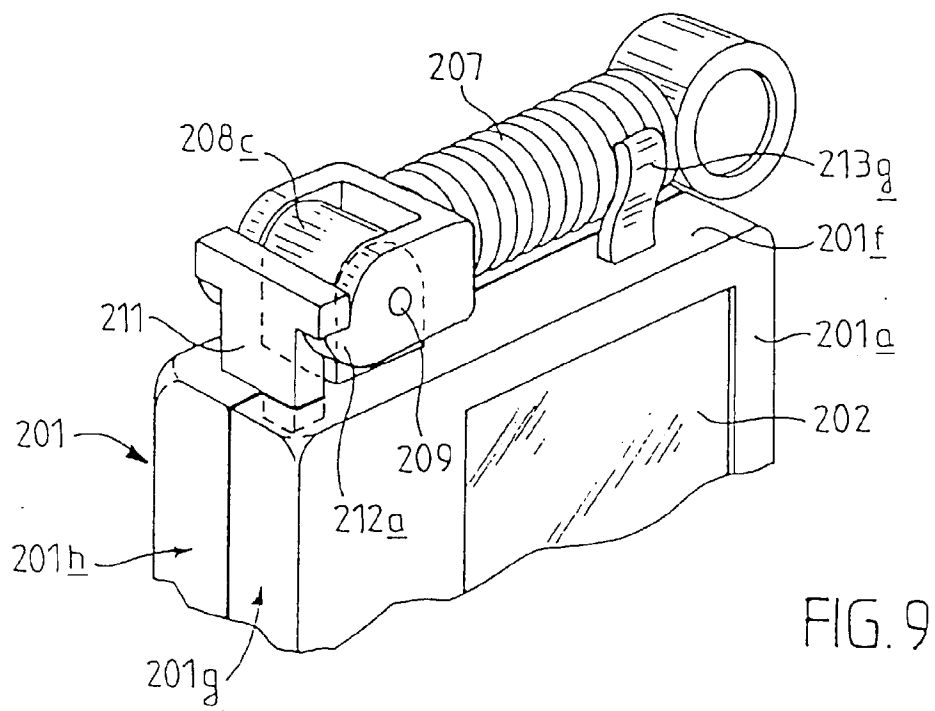


FIG. 8



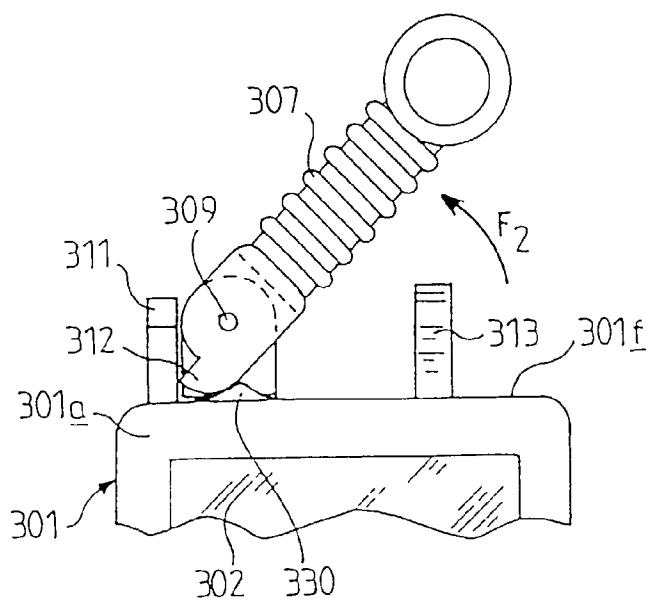


FIG. 11

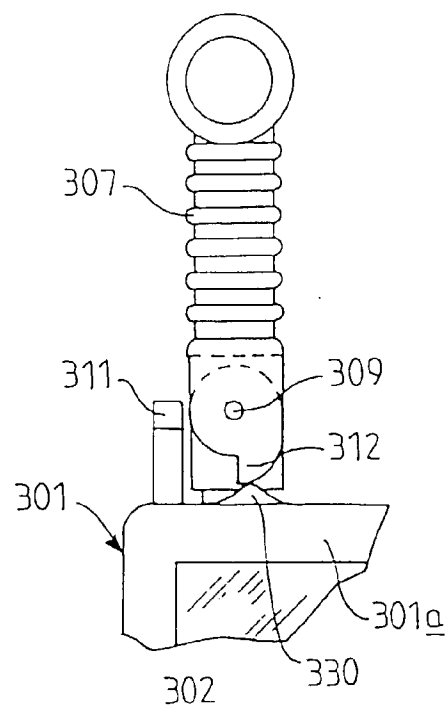


FIG. 12

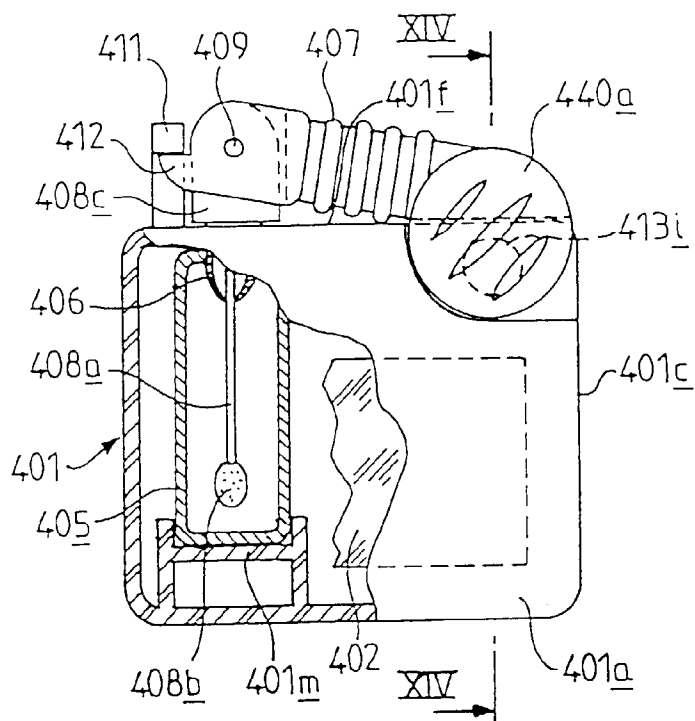


FIG. 13

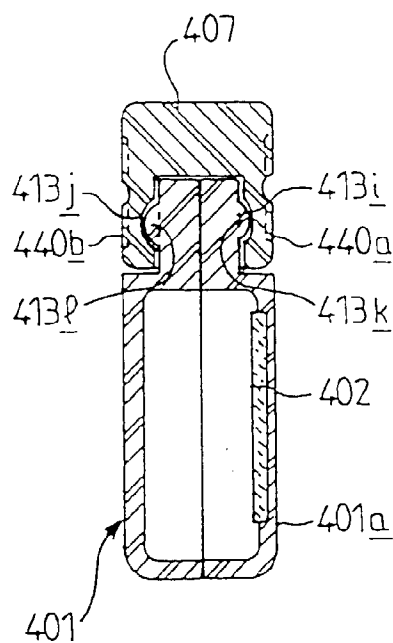
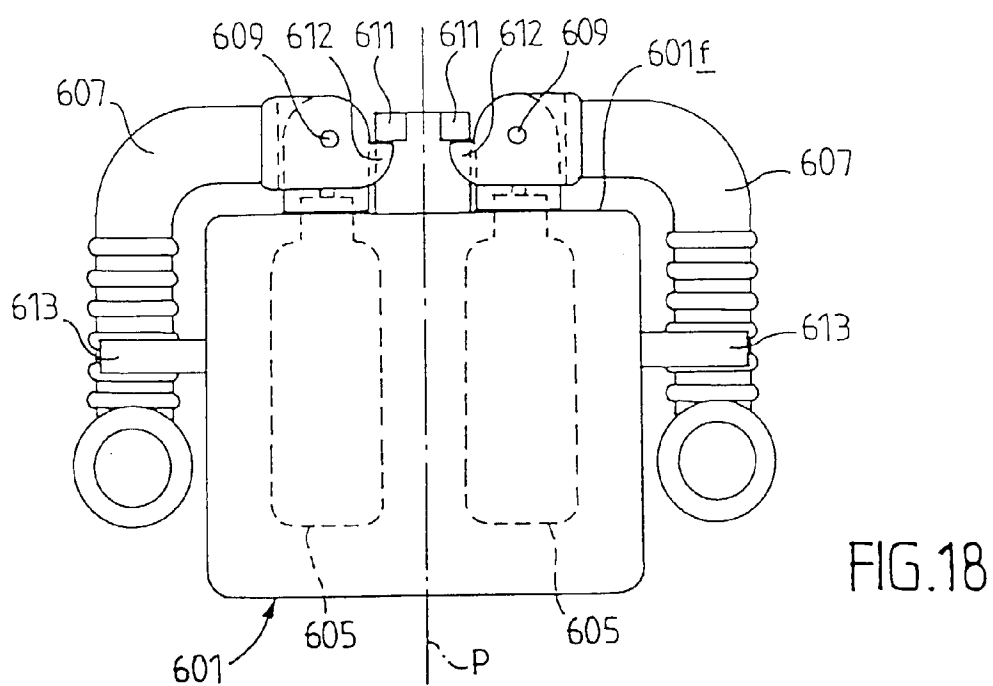
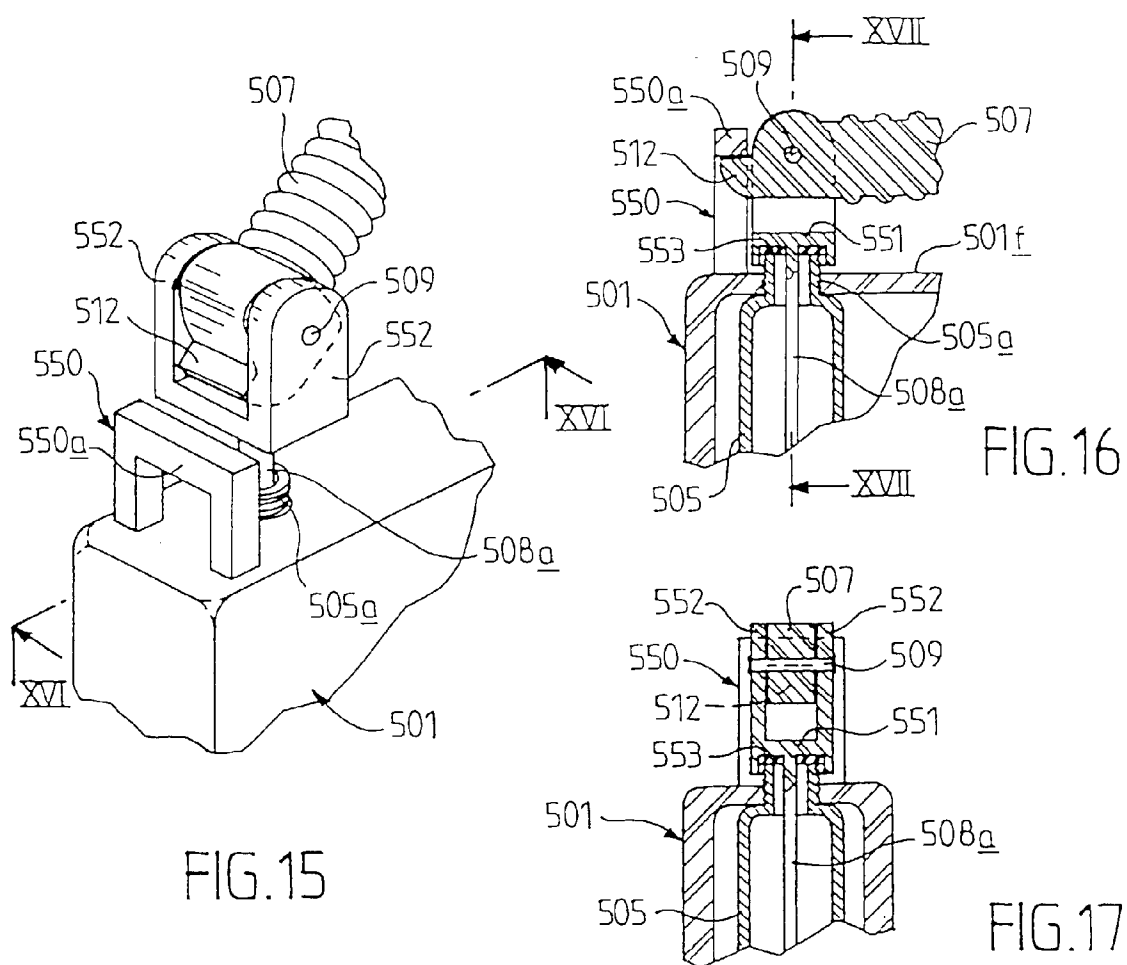


FIG. 14



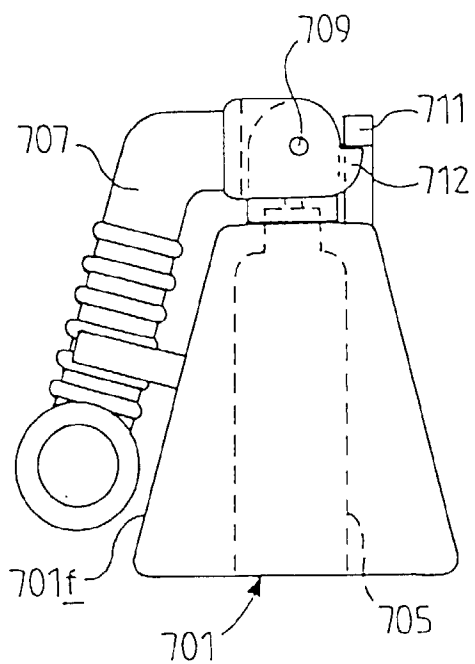


FIG. 19

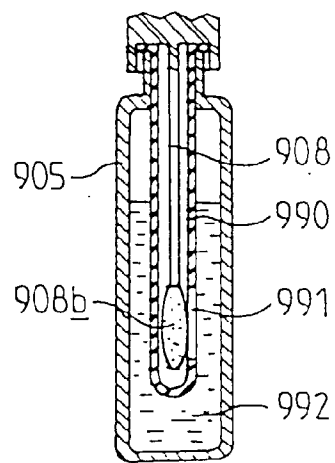


FIG. 22

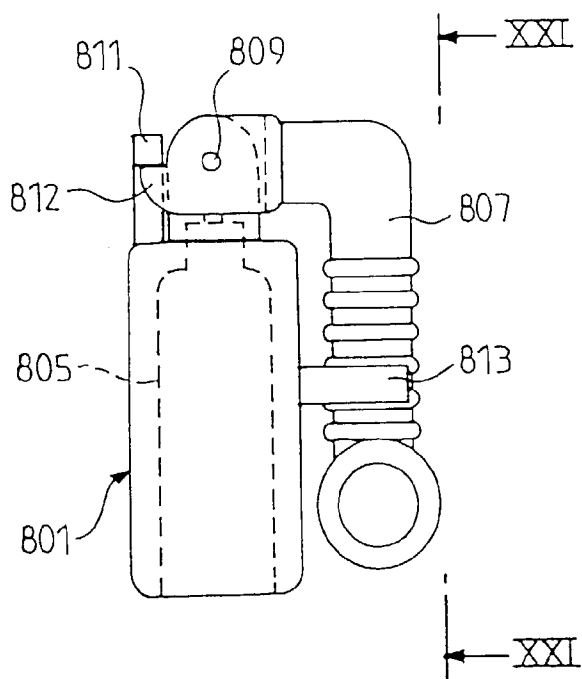


FIG. 20

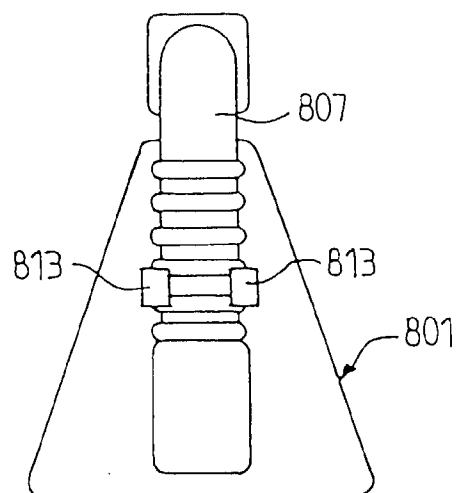


FIG. 21



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 97 40 0140

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
D,A	FR 2 701 196 A (L'ORÉAL) * abrégé; figure 5 *	1-4	A45D34/04
A	FR 2 590 456 A (G. CITTERIO) * figures 1-3 *	1,5,7, 10,11, 15,17	
A	US 4 893 724 A (W. SCHIEMANN)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A45D B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 27 Mai 1997	Examineur Schmitt, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul V : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1501 03.82 (P04C03)